

le 30 août 2021

Note d'information : Évacuation d'urgence Afghanistan

Dans le contexte de la dégradation extrêmement rapide de la situation sécuritaire en Afghanistan, et particulièrement à Kaboul, un plan d'évacuation en urgence a été mis en place par les forces armées françaises. Pour le mettre en pratique, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a ouvert une cellule de crise pour recevoir les demandes d'évacuation de personnes menacées sur le sol afghan : qu'elles soient actives dans la société civile afghane ou au sein du gouvernement afghan, qu'elles aient coopéré avec les institutions françaises, ou qu'elles soient apparentées à des réfugiés protégés par l'État français.

Répondre aux demandes d'évacuation des familles de réfugiés afghans de l'Isère

Dès que l'ADA a eu connaissance de l'ouverture d'une cellule de crise, par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, une équipe de **8 personnes** (stagiaires et bénévoles) a été constituée. Elle s'est entièrement consacrée à instruire ces demandes du vendredi 20 au jeudi 26 août.

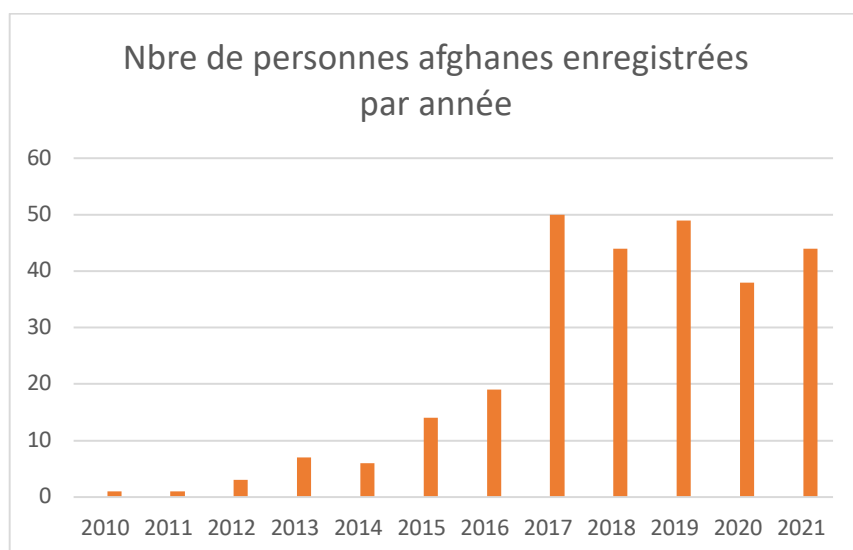
Sollicitée par les personnes afghanes reconnues réfugiées statutaires ou bénéficiant de la protection subsidiaire de la région grenobloise, l'ADA a eu pour tâche d'informer et aider ces personnes à formaliser les demandes d'évacuation d'urgence pour les adresser à la cellule du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Parmi ces personnes, l'ADA a reçu :

- des personnes protégées et qui avaient été accompagnées dans leur procédure d'asile par l'association ;
- des personnes installées en France depuis plusieurs années, parfois plusieurs décennies dont certaines ont acquis la nationalité française.

Elles venaient, outre la région grenobloise, de Lyon, Chambéry, Annecy, Paris ou encore Modane.

Depuis l'année 2010, notre association a accompagné de nombreuses personnes d'origine afghane dans leur procédure de demande d'asile, dont 283 ont été enregistrées dans notre base de données.

La demande d'asile afghane à l'ADA : nombre de personnes majeures enregistrées



Entre le 20 et le 26 août, l'équipe dédiée de l'ADA a soumis, à la cellule d'urgence du Ministère, 110 demandes de personnes afghanes extrêmement inquiètes pour leur famille restée en Afghanistan. Pour la plupart, ces familles sont cachées dans Kaboul ou se trouvent dans l'aéroport et ses abords immédiats.

Ces 110 demandes totalisent 865 personnes en danger, parmi elles 335 demandaient à être évacuées en raison de leur coopération avec :

- les forces armées de l'OTAN (interprète, démineur)
- l'ONU
- des ONG
- les instances gouvernementales afghanes (armée, police service de sécurité ou de renseignement)

Ou de par leur fonction au sein de la société afghane, qui fait d'eux une cible par les talibans :

- journalistes
- universitaires
- hauts-fonctionnaires du Ministère de l'Éducation nationale
- femmes activistes

Les 530 autres personnes de ces familles étaient sous la menace directe des talibans en raison du refus d'un ou plusieurs de leurs membres d'être enrôlés dans leurs rangs ou d'une opposition forte manifestée dans leur village. La plupart avaient fui dans les deux précédentes semaines devant l'offensive, et s'était réfugié dans Kaboul dans l'espoir d'être évacué.

Les démarches individuelles se sont avérées longues et difficiles. D'une part, des documents d'identité étaient indispensables et devaient être recueillis. D'autre part, il nous fallait prendre le temps d'écouter la grande détresse des personnes qui entamaient cette démarche dans un contexte aussi dégradé avec une telle urgence.

Ouverture de la cellule de crise du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et lancement de l'opération APAGAN le 15 août

« Lancée le 15 août 2021 à la demande du Président de la République, l'opération APAGAN vise à évacuer les ressortissants français, de pays partenaires ainsi que des Afghanes et des Afghans menacés à raison de leurs liens avec la France ou de leurs engagements dans la société civile afghane ». Conformément aux annonces du Président de la République, les opérations d'évacuation depuis Kaboul ont débuté dans la nuit du 16 au 17 août 2021.

Le centre de crise du Ministère des Affaires étrangères a mis à disposition des Afghans et Afghanes réfugiées en France un contact mail et téléphonique pour faire des signalements de situation d'urgence et de besoins d'évacuation de leur famille :

alertes.cdc@diplomatie.gouv.fr
(+33) 01 53 59 11 10 ou (+33) 01 43 17 51 00 accessibles 24h/24h

Synthèse des évacuations :

- 1^{er} vol d'évacuation du 17 août : 41 personnes
- 2^e vol, le 18 août : plus de 200 personnes (25 Français)
- 3^e vol, le 19 août : plus de 200 personnes
- 4^e vol, le 20 août : 100 personnes
- 5 et 6^e vols, les 21 et 22 août : 379 personnes
- 7^e vol, le 23 août : 250 personnes (5 Français)
- 8^e et 9^e vols, le 24 août : + de 450 personnes
- 10 et 11^e, le 25 août : + 350 personnes
- 12^e vol, le 26 août : 270 personnes

au 26 août, 2.500 personnes avaient été évacuées, Européennes et Afghanes.

Les opérations d'évacuation avaient débuté en amont : au mois de mai, les employés afghans des structures françaises en Afghanistan ont été accueillis, soit plus de 600 personnes, prises en charge par les services du Ministère de l'Intérieur, en lien avec les collectivités locales et des partenaires du monde associatif.

Les questions qui se posent une fois les demandes d'évacuation envoyées à la cellule de crise du Ministère

Le 26 août les opérations d'évacuation se sont arrêtées, sans qu'aucune des personnes que nous avons accompagnées dans ces demandes ou qu'aucun des membres de leur famille, ne nous aient informés avoir été contactés par le Ministère, en retour.

Pourtant dans sa communication le Ministère a déclaré:

« L'ensemble des signalements sans exception, qui sont évidemment très nombreux, effectués auprès des services de l'État sur la situation de ressortissants français toujours en Afghanistan, ou d'Afghanes et d'Afghans qui seraient menacés à raison de leurs liens avec la France (y compris les anciens auxiliaires de l'armée française), ou de leurs engagements dans la société civile afghane, sont pris en compte et consolidés, notamment en lien avec notre ambassade à Kaboul. »

- quels moyens le Ministère a-t-il mis à disposition afin d'examiner toutes les demandes envoyées ?
- quels critères ont-ils été appliqués pour sélectionner les dossiers parmi les demandes reçues ?
- quelle aide les familles signalées à la cellule de crise du ministère et restées en Afghanistan peuvent-elles attendre ?

Qu'en sera-t-il de l'obtention d'une protection internationale pour les afghan(e)s qui solliciteront l'asile en France ?

Dans un document interne à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), que Mediapart a pu consulter et qui a été rédigé après l'attentat-suicide meurtrier revendiqué par l'EI... Joseph Krulic, responsable du Ceredoc, le centre de recherche et de documentation de la CNDA, écrit qu'il est désormais « *permis de conclure à la cessation du conflit armé ayant opposé les talibans au gouvernement du président Ashraf Ghani, aujourd'hui en exil aux Émirats arabes unis. À cet égard, les deux attentats revendiqués par l'organisation État islamique le jeudi 26 août ne remettent pas en cause cet état de fait* ».

Une telle conclusion rendrait bien plus difficile l'établissement des menaces qui justifieraient l'octroi d'une protection internationale. En effet, déjà en novembre 2020, le GISTI soulignait « *que ces dernières années le taux d'acceptation était passé de 80 à 60%* » ; mais « *en cas de recours devant la CNDA, toutefois, les Afghans se voient accorder au moins la protection subsidiaire* ». Avec ce document diffusé aux magistrats et aux rapporteurs, « *celui qui est à la tête du Ceredoc enjoint donc aux membres chargés d'étudier les recours à la CNDA de ne plus délivrer de protection subsidiaire* ».

Quel est le statut de cette information ? Comme les autres documents non publics rédigés par le Ceredoc, dont l'influence grandissante est contestée en interne, il peut participer aux motivations de leurs décisions lors des audiences et harmoniser la jurisprudence.

Pour en savoir plus :

<https://www.gisti.org/spip.php?article6482>

<https://www.mediapart.fr/journal/france/280821/asile-en-france-la-protection-des-afghans-menacee?onglet=full>

Sur les procédures de réunification familiale en cours

Enfin, certaines familles de bénéficiaires de protection internationale avaient déjà entamé une procédure de réunification familiale qui était restée suspendue : comment poursuivre de telles procédures désormais ?

Des référés-liberté ont été déposés (les 19 et 20 août) devant le Conseil d'État au nom de ressortissants afghans réfugiés ou titulaires de protection subsidiaire pour demander leur évacuation d'urgence pour celles

et ceux qui ne peuvent pas se rendre dans les ambassades de France d'Islamabad, Téhéran ou New Delhi. Plusieurs associations ont déposé des mémoires pour intervenir volontairement en appui de ces requêtes. Le 26 août le Conseil d'État a rendu sa décision rejetant le référé-liberté, montrant ainsi qu'il ne juge pas utile ou opportun de modifier ou compléter la procédure d'obtention de visas. Rappelant que depuis le 15 août 2021, les personnes éligibles à la réunification familiale et présentes dans l'enceinte de l'aéroport, avec ou sans visa, « ont vocation à être pris e charge par l'armée française ».

Pour en savoir plus :

<https://www.gisti.org/spip.php?article6653>

<https://www.mediapart.fr/journal/france/260821/rapatriements-d-afghans-le-conseil-d-etat-juge-inutile-la-prise-de-mesures-urgentes-pour-les-reunification>

Suivi de la situation :

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : suivi cellule de crise et opération APAGAN :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/afghanistan/evenements/article/afghanistan-accueil-en-france-des-personnes-evacuees-d-afghanistan-vols-d-261020>

GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés) : « Information à l'intention des Afghans et des Afghanes en quête de protection en France » :

<https://www.gisti.org/spip.php?article6645>